



DECLARATION PREALABLE CAPA REVISION D'APPRECIATION FINALE 13 JANVIER 2020

**Syndicat National de l'Éducation
Physique de l'Enseignement Public**
Fédération Syndicale Unitaire

Monsieur le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général

Dans un contexte de mobilisations et de contestations sociales historiques, le SNEP-FSU rappelle que nous menons avec d'autres secteurs professionnels une grève qui est reconduite depuis le 5 décembre. La colère contre l'indifférence de ce gouvernement à l'égard des revendications des personnels mobilisés nous inquiète d'autant plus que cela fait maintenant 2 ans que le dialogue social est plus que malmené. Nous subissons loi après loi des reculs sans précédent sur les conquêtes sociales acquises suites aux grandes luttes des salariés. Dans un contexte où les dividendes des actionnaires ne cessent d'augmenter c'est encore aux salariés que l'on demande de faire des efforts par une précarité professionnelle accrue, des baisses des prestations sociales et une augmentation du temps de travail.

Le secteur éducatif n'est pas épargné, en plus de la réforme du Bac, toujours contestée et de celle de la fonction publique qui détruit l'emploi, nous devrions subir un recul sans précédent de nos droits au départ à la retraite. Vous comprendrez M. le Recteur que nous ne pouvions débiter cette CAPA sans vous interpeller. La défiance des personnels que nous représentons est plus que jamais légitime et les éventuelles primes imaginées par notre Ministre ne pourront pas y changer grand-chose. Les enseignants sont réellement fatigués de voir leurs conditions de travail se dégrader, leur statut remis en cause et leur place dans la société de moins en moins valorisée. Nous espérons que cette année 2020 apportera les preuves du contraire car sans une réelle prise en compte de la pénibilité de nos métiers, il est à craindre une désaffectation toujours plus grande et une attractivité pour l'enseignement toujours plus faible. Malgré la grève reconduite ce jour, les commissaires paritaires ont décidé de siéger afin de défendre au mieux les collègues contestant leur appréciation finale suite au rendez-vous de carrière 2018/2019.

Sur cette CAPA 2020, nous rappellerons que :

- Le SNEP FSU continue à demander une déconnexion complète entre l'évaluation et l'avancement, seule orientation qui permette de gommer les injustices. Rappelons ici que dans de nombreux corps de la fonction publique, il n'existe qu'un seul rythme, sans que cela n'influe sur le travail de ces personnels.
- Le SNEP-FSU rappelle que la seule réelle augmentation de salaire passe par l'augmentation du point d'indice, refusée par ce gouvernement. L'augmentation des HSA ou l'attribution de primes ne peuvent nous satisfaire tant ce système est injuste, inégalitaire et destructeur d'emploi. Les enseignants ne souhaitent pas travailler plus mais mieux, avec une meilleure reconnaissance de leur savoir-faire.
- Le SNEP-FSU rappelle que pour chaque collègue ces 3 moments d'évaluation/formation » semblent nécessaire, les temps de retour sur notre pratique étant peu nombreux, les RDV de carrière devraient permettre des échanges professionnels pour prendre du recul et progresser. Le classement qui en est issu demeure parfois incompréhensible pour nos collègues, d'où des recours car l'impact financier corrélé à la non-promotion peut toujours être mal vécu tant notre investissement dans le métier est grand.

L'an passé nous avons constaté que quelques collègues avaient été oubliés ou n'avaient pas pu bénéficier du rendez-vous de carrière à l'année n-1 pour cause de formation, maternité, congé parental. Il semblerait qu'il y en ait 3 cette année ? Pouvez-vous nous confirmer ce chiffre ? Ce système sera t'il reconduit de manière pérenne ?

Les nouvelles modalités d'évaluations et de recours permettent de contester son avis final en CAPA. Malgré l'avancée qui permet à chacun de pouvoir poser un recours sur l'avis et donc sur l'ensemble de l'évaluation, le SNEP FSU continue à dénoncer les modalités de recours qui sont bien trop longues et qui ont dissuadé, de fait, bien des collègues à formuler ce recours.

Avant d'examiner les 5 recours qui concernent cette CAPA, pourriez-vous nous informer des éventuelles contestations qui n'ont pas abouties à une saisine de la CAPA ? Pourriez-vous également nous informer le cas échéant du nombre de cas réglés en amont ?

Il ressort à l'identique de l'an passé sur les recours, la même incompréhension pour nos collègues :

- Avec une majorité d'avis « excellent », les collègues ne comprennent pas toujours qu'ils soient classés « très satisfaisant
- Avec uniquement des avis « excellent » ou « très satisfaisant », nous demandons que l'avis final de Mme la Rectrice soit à minima « très satisfaisant ».
- Avec 9 et 10 avis « très satisfaisant », nous demandons que l'avis final de Mme la Rectrice soit « très satisfaisant ».

D'autre part et comme l'an passé, nous ne pouvons toujours pas garantir la transparence des opérations et remplir pleinement notre rôle d'élus des personnels sans avoir connaissance des appréciations pour tous les collègues en rendez-vous de carrière. En effet, si la corrélation de l'appréciation finale avec les appréciations de chaque item nous surprend pour les recours étudiés aujourd'hui, nous n'avons aucun élément de comparaison avec les appréciations données aux autres collègues. Il nous paraît légitime de pouvoir étudier les contestations de nos collègues avec des éléments concrets de comparaison. L'an passé, l'accès à ses informations nous a été refusé, en sera-t-il de même cette année ? Nous espérons, M. le recteur que vous nous accorderez votre confiance à faire fonctionner au mieux les instances paritaires qui existent encore cette année.

Sur les statistiques générées, nous constatons qu'une réelle attention a été apportée par le corps d'inspection et les avis excellent de M. le recteur sur les 3 rendez-vous de carrières le confirment. Néanmoins, l'écart se creuse au niveau des avis très satisfaisant et satisfaisant. L'équilibre H/F n'y est plus respecté au détriment de nos collègues femmes. Si cela n'a pas d'incidence pour les 2 premiers RV de carrière, nous souhaitons attirer l'attention des corps d'inspection sur le 3ème RV où l'avis satisfaisant va mécaniquement pénaliser les carrières des femmes en retardant l'accès à la hors classe de ces dernières. Pour le SNEP-FSU, il aurait dû figurer 15 femmes pour 18 hommes sur cet avis. L'étude de cas sera donc d'autant plus justifiée

Nous concluons en regrettant la disparition de toutes les instances paritaires 2020 sur la mobilité des personnels. Pour le SNEP-FSU, contester une affectation « décevante » n'est pas une avancée sociale mais bien un recul supplémentaire et un déni de démocratie sociale.

Les commissaires paritaires du SNEP:

Sylvette LONGHI, Pascal MARTIN, Jérôme Badet, Béatrice PAYEN, Valérie LEGRAND, Stéphane DEFRUIT, Céline FRAYARD, Sarah BOUDES, CHARTIER Corinne